

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 819

6 avril 2013

SOMMAIRE

a_BAHN S.à r.l.	39310	MFO Investimenti S.A.	39305
Aktua Asset Acquisition, S.à r.l.	39310	M & H Capital Management S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF	39267
Allseeds S.A.	39311	Molson Coors Lux 2	39312
BNP Paribas Plan	39311	MS Isoliertechnik S.à r.l.	39302
EPGF Neuss Logistics Sàrl	39266	MTI-LUX S.A.	39302
EPGF Rattigen Logistics S.à r.l.	39278	Navilux S.A.	39302
Esperanto Infrastructure IV S.à r.l.	39269	N'Deye Coiffure Sàrl	39302
Eurolux S.A.	39268	Nearco S.A.	39301
Eurotour 2000 S.A.	39269	Neva Investment S.A.	39303
Geox Holland B.V. Luxembourg Branch	39278	NIERLE Media A.G.	39301
Gest-Invest Capital Risque S.A.	39300	NOA	39301
Global Logistics Services S.A.	39299	NOA	39301
Harlock Sàrl	39300	Novum Stairs & Railings S.A.	39301
Jobelyn S.à r.l.	39297	Octopus Holding S.A.	39268
K2 Architecture S.à.r.l.	39266	Octopus Holding S.A.	39300
Karben S.à r.l.	39297	Odyssey Financial Technologies S.A.	39301
Kinkade Properties	39266	Opuntia S.A.	39303
Landmark Investment S.A.	39296	PanEuropean Investments S.à r.l.	39304
Lapalude S.A.	39278	PanEuropean (Lisbon) S.à r.l.	39304
LASC International Investment S.à r.l.	39279	Panker Invest S.à r.l.	39312
LBC II Goodwater Holdings S.à r.l.	39279	Philips Investment Services Luxembourg S.à r.l.	39267
Link Globe S.à r.l.	39298	Platino S.A.	39266
LUMA Solutions Services S. à r.l.	39298	Poland Opportunities S.à r.l.	39267
LuxChallenger S.A.	39299	Pontet Investment	39305
Luxton S.A.	39312	Powergen Luxembourg Holdings S.à r.l.	39268
Manwin RK S.à r.l.	39298	Project Metro Holding S.C.A.	39268
Mars Propco 11 S.à r.l.	39297	Second Atlas (IX) Lux S.A.	39305
Mars Propco 12 S.à r.l.	39297	Xylem Luxembourg S.à.r.l.	39312
Mars Propco 13 S.à r.l.	39299	Yum! Luxembourg Investments S.à r.l.	39310
Mars Propco 14 S.à r.l.	39299		
Mars Propco 19 S.à r.l.	39303		

Kinkade Properties, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.201.

Par résolutions prises en date du 18 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 12 novembre 2012;
- nomination de Chafai Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 12 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013027230/15.

(130032720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

K2 Architecture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4645 Differdange, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 106.797.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une cession de parts en date du 26 octobre 2012, il résulte que le capital social de la société K2 Architecture S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Mike Kissen, demeurant professionnelle au 145, route de Pétange L-4645 Differdange 120 parts
Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013027233/12.

(130032840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

EPGF Neuss Logistics Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.741.

Le nom de Madame Anne-Marie PHIPPS, gérante de la société EPGF Neuss Logistics S.à r.l., a été modifié en Madame Anne-Marie KIDD.

Référence de publication: 2013027092/9.

(130033018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Platino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.703.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 février 2013

L'associé unique de Platino S.A. (la Société) a décidé comme suit:

- de nommer Tony Whiteman, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 24 février 2013 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014;
- d'accepter la démission de Hans van de Sanden, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 24 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Damien Nussbaum

Administrateur

Référence de publication: 2013027349/18.

(130033084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Poland Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.914.

En date du 1^{er} décembre 2012, Stichting Abatwa, agissant en tant qu'associé unique de la Société, a changé de siège social. Il est dorénavant sis à:

Claude Debussylaan 18

1082 MD Amsterdam

Pays-Bas

À Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2013027351/16.

(130032814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Philips Investment Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.647.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu entre Koninklijke Philips Electronics N.V. et SEDENA Financial Services Comm.V. en date du 6 décembre 2012, que la Société Koninklijke Philips Electronics N.V., propriétaire de 100% des parts sociales de la Société Philips Investment Services Luxembourg S.à r.l., a vendu 3.086 parts sociales de la société à SEDENA Financial Services Comm.V.

En conséquence, les 12.502 parts sociales de la société sont désormais détenues comme suit:

- Koninklijke Philips Electronics N.V.: 9.416 parts sociales
- SEDENA Financial Services Comm.V.: 3.086 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027346/15.

(130033140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

M & H Capital Management S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.567.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 février 2013 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Mariusz POTACZALA, administrateur de sociétés, né à Kolbuszowa (Pologne), le 15 septembre 1964, demeurant au 77, Ul. Wielicka 42m., PL – 02-657 Varsovie.

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

- A été réélue au poste de Commissaire:

* MONTBRUN REVISION Sàrl, RCS Luxembourg N° B 67501, dont le siège social est établi au 2, avenue Charles de Gaulle – Le Dôme - Espace Pétrusse L-1653 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013027265/23.

(130032794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Powergen Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.618.

—
L'adresse du Gérant, Monsieur Stefan Hloch a changé et sera dès lors au Pariser Strasse 18, 40549 Dusseldorf, Allemagne.

L'adresse du Gérant, Monsieur David Beynon a changé et sera dès lors au 40 South Road, Saffron Walden, CB11 3DN Essex, Angleterre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013027354/15.

(130033145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Project Metro Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 166.858.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 novembre 2012, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de Ernst & Young, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013027357/13.

(130032648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Octopus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.390.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 21 Janvier 2013:

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société au 151, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Octopus Holding S.A.

Référence de publication: 2013027329/12.

(130033425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Eurolux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 145.436.

—
- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

Eurolux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 145.436.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2013027098/14.

(130033269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Eurotour 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 57.195.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 février 2013 que:

Madame Valérie WESQUY et Monsieur Roberto DE LUCA ont démissionnés de leurs fonctions d'administrateurs.

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, née le 8 décembre 1962 à Villerupt et Monsieur Pedro GONCALVES, employé privé, né le 24 septembre 1973 à Mortagua domiciliés professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg ont été élus administrateurs.

Madame Laurence BARDELLI et Monsieur Pedro GONCALVES ont repris les mandats de leurs prédécesseurs.

Madame Laurence BARDELLI a également été nommée Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013027101/16.

(130032982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Esperanto Infrastructure IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 175.368.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Esperanto Infrastructure III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 24 January 2013.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to incorporate by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "Esperanto Infrastructure IV S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights

through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (hereafter the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the

"Board of Managers" each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

Esperanto Infrastructure III S.a r.l. prenamed, Twelve thousand five hundred Shares 12,500 Shares
 TOTAL: twelve thousand five hundred Shares 12,500 Shares

The twelve thousand and five hundred (12,500) Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each together with a share premium of thirty-two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 32,250) have been fully paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of forty-four thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 44,750). The amount of forty-four thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 44,750) has been put at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. Have been elected as managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Stefan Holmér, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966, in Munich, Germany, with professional address at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

2.4 Mr. Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978, in Pahang, Malaysia, with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representatives of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Esperanto Infrastructure III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) et non encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Représentée par Léa GNALY, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé le 24 janvier 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessous, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autres (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination sociale. La dénomination sociale de la Société est "Esperanto Infrastructure IV S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est situé à Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention des intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3. La Société pourra subordonner ses réclamations en faveur des tiers aux obligations de toutes Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital social - Cession de parts sociales

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR), chacune (ci-après les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les "Associés".

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Cession de parts sociales.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement cessibles à un autre Associé.

Toute cession de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné lors d'une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Title III. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfiques reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peu par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au 31 décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital social comme suit:

Esperanto Infrastructure III S.à r.l., prénommé, 12.500 Parts Sociales	12.500 Parts Sociales
TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales,	12.500 Parts Sociales

Les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR), chacune ensemble avec une prime d'émission de trente-deux mille deux cent cinquante Euros (32.250 EUR) ont été entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-quatre mille sept cent cinquante (44.750 EUR). Le montant de quarante-quatre mille sept cent cinquante (44.750 EUR) a été mis à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Ont été nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 M. Stefan Holmér, né le 19 mars 1961 à Stockholm, Suède avec adresse professionnelle au 23, rue de Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 M. Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 M Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

2.4 M. Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978, à Pahang, Malaisie, avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connue du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Gnaly, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013026471/470.

(130032537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Geox Holland B.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.103.

Les pouvoirs de signature définis par le conseil d'administration pour la succursale luxembourgeoise en date du 15 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027161/11.

(130032772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

EPGF Rattigen Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.742.

Le nom de Madame Anne-Marie PHIPPS, gérante de la société EPGF Rattigen Logistics S.à r.l., a été modifié en Madame Anne-Marie KIDD.

Référence de publication: 2013027093/9.

(130033017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Lapalude S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.410.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 février 2013

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 22 février 2013, que:

1. Constatation de la démission de Madame CARDOSO Tina de son poste d'administrateur en date du 18 mai 2012,
2. Constatation de la démission de Monsieur KRONSHAGEN Arsène de son poste d'administrateur en date du 18 mai 2012,
3. Constatation de la démission de Madame RISSE Cindy de son poste d'administrateur en date du 18 mai 2012,
4. La société MARCAMI S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, ayant comme représentant permanent Monsieur Christophe MIGNANI, expert-comptable, né le 25 février 1966 à Woippy 57, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, enregistrée au RCS sous le numéro B143 377, est nommée en qualité d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019,
5. Monsieur Christophe MIGNANI, expert-comptable, né le 25 février 1966 à Woippy 57, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, est nommé au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019,
6. La société MAPLEVALE INTERNATIONAL Limited ayant son siège social à Finsgate, 5-7, Cranwood Street-, London EC1V 9EE enregistrée sous le numéro 4755257, ayant comme représentant permanent Monsieur Christophe MIGNANI, expert-comptable, né le 25 février 1966 à Woippy 57, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, est nommée au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019,
7. Révocation avec effet immédiat de la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1 rue du Nassau, enregistrée sous le numéro B37 263, de son poste de commissaire aux comptes,
8. La société ABROAD CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, enregistrée au RCS sous le numéro B92 617, est mandatée au poste de commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019,
9. Le siège social de la société est transféré à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027882/34.

(130033640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

LASC International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.012.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 146.218.

En date du 1^{er} mars 2012, Monsieur Serge Cyferman, gérant A de la société a changé d'adresse et demeure à ce jour au:

Route de Lens, 60

CH-3963 CRANS-MONTANA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013027883/14.

(130034224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

LBC II Goodwater Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 172.605.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of February,
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of "LBC II Goodwater Holdings S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law on securitization dated March 22, 2004, as amended, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 172.605, which has been incorporated pursuant to a deed dated 5 November 2012 of the undersigned Notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2968 of 7 December 2012, and which bylaws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned Notary on 14 December 2012, in process of publication Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Christie Lemaire-Legrand, employee, professionally residing in Luxembourg. The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders, present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to acknowledge the resignation of Mr. Simon Parr Mackintosh and of Mr. Rodolpho Amboss as managers of the Company and to grant them discharge for the exercise of their mandate;

2. Decision to create two categories of managers, namely category A managers and category B managers; and subsequently (i) to appoint Ms. Sophie van Oosterom, Ms. Corine Frérot and Mr. Marcellino von Hoensbroech as Category A managers of the Company and (ii) to convert the mandate exercised by Mr. Norbert Porcsin as a mandate of Category B manager.

3. Decision to amend and restate the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to accept the resignation, effective on 17 February 2013 (midnight) of Mr. Simon Parr Mackintosh and of Mr. Rodolpho Amboss as managers of the Company and to grant them full discharge for the execution of their mandate until the term of their mandate.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to create two categories of managers, namely category A managers and category B managers. Subsequently resolves to change the board composition as described here under. The following persons are appointed as Category A managers of the Company, with effect as from 18 February 2013 (0:00 am) and for an unlimited duration:

a. Ms. Sophie van Oosterom, born on 20 June 1972 in Haarlemmermeer (The Netherlands), with professional address at Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BR2 (United Kingdom);

b. Ms. Corine Frérot, born on 25 November 1973 in Brou-sur-Chantereine (France), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

c. Mr. Marcellino von Hoensbroech, born on 28 November 1968 in Köln (Germany) with professional address at 21 Neuhofstrasse, CH-8810 Horgen (Switzerland).

The mandate exercised by Mr. Norbert Porcsin shall be converted with effect as from 18 February 2013 (0:00am) and for an unlimited duration, as a mandate of Category B manager.

The Shareholders acknowledge that further to these changes, the Board of Managers of the Company will be composed as follows as from 18 February 2013 (0:00am):

Category A Managers:

Ms. Sophie van Oosterom, Ms. Corine Frérot and Mr. Marcellino von Hoensbroech.

Category B Manager:

Mr. Norbert Porcsin.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend and restate the articles of association of the Company, which shall read as follows as from the date hereof:

" **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the Company) which shall have the status of a securitization company (société de titrisation) within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitization (the Securitization Law), and which shall be governed by the Securitization Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these Articles, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitization transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "LBC II Goodwater Holdings S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the Board.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The Ordinary Shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company.

Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 22 of the Articles.

Art. 8. Towards the Company, the Company's Ordinary Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Ordinary Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a single shareholder, the Company's Ordinary Shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the Ordinary Shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Law, subject to the stipulations of Clauses 10, 11, 12, 13 and 14 of these Articles.

Art. 10. General Transfer Provisions. For a period of 18 months starting as from the Effective Date, no Investor shall agree to a Transfer of any of their Ownership Interests other than (i) to an Affiliate, (ii) with the prior written consent of the other Investor, or (iii) otherwise in accordance with, or where required so to do pursuant to, any Shareholders Agreement.

Any Transfer of an Ownership Interest by an Investor (the "Transferor") shall be made in accordance with the following procedures:

a) The Transferor shall ensure that the Ownership Interest that is the subject of the Transfer ("Transfer Shares") shall be delivered and transferred free from all Encumbrances, together with the benefit of all rights attaching to them and shall give a warranty to this effect (as well as regarding his ownership of the Transfer Shares) but shall not be required to give any other warranties or indemnities;

b) Transfers shall be effected by the Transferor executing a purchase agreement for the Transfer Shares (the "Transfer Agreement") in favor of the transferee or such other person as the transferee(s) may direct, such agreement to be executed before a civil law notary who shall confirm the signatures of the parties to the agreement;

c) The transferee(s) shall pay the consideration in the form agreed by the parties to the Transfer at the relevant time;

d) The Transferor and the transferee shall send a copy of the Transfer Agreement to the Company in order for the Board to register the transferee as owner of the Transfer Shares in the records of the Company;

e) Each of the Transferor and the Company will take all such other customary actions and execute all such other customary documents as the transferee(s) may reasonably require to give effect to the Transfer;

f) The transferee(s) will procure the release of the Transferor from all guarantees and other credit enhancements provided to the Lenders with respect to the Transfer Shares, if any, and the Investors agree to use their commercially reasonable efforts to obtain the consent of the Lenders (or any other lender) to the Transfer.

g) Unless the Investors agree otherwise, any Shareholders Agreement shall be amended to reflect the accession of a third party (including, for the avoidance of doubt, an Affiliate of an Investor) in all material respects, in a way that ensures that the transferee is bound by the provisions of such Shareholders Agreement as if it were the Transferor and that the other shareholders in the Company are afforded the same rights and obligations which they had prior to the Transfer.

None of the Investors will effect a Transfer, nor will the Company issue Ordinary Shares to any person who is not an Investor unless at the time of or prior to issuance or Transfer such person (or, if such person is a nominee of another person, that other person) enters into a Deed of Adherence. Each Investor shall appoint the Company as its attorney for the purpose of executing any Deeds of Adherence in connection with any Transfer in compliance with the provisions of these Articles and any Shareholders Agreement.

No Transfer shall be permitted if the same would constitute or result in a default under a Loan Agreement, regardless of whether such Transfer is otherwise permitted by any Shareholders Agreement; provided, however, that an Investor who wishes to effect a Transfer otherwise permitted under any Shareholders Agreement shall be entitled to negotiate with a Lender to obtain its consent for such Transfer and the other Investors shall confirm to the Lender, if requested to do so, that the proposed Transfer is permitted under any Shareholders Agreement. No Investor shall be permitted to Transfer any Ordinary Shares or Shareholder Loans without a simultaneous Transfer to the relevant transferee of a proportionate amount of all other such Company securities or loans to the Company held by such Investor.

Art. 11. Buy-Out Mechanism. At any time after (i) the occurrence of an Event of Default by an Investor, in which case the non-defaulting Investor, (ii) the date that is thirty six (36) months after the Effective Date, in which case either Investor, or (iii) the occurrence of a Major Decision Deadlock, in which case either Investor, (in each case, such party being the "Triggering Party"), shall be entitled to give the other Investor (the "Recipient Party") written notice (the "Offer Notice") that (x) the Triggering Party is irrevocably prepared to sell its Ownership Interest (the "Triggering Party Interest") pursuant to this Clause 11, (y) the amount of the Offer Prices Per Share, and (z) the amount of the Triggering Party Offer Price as of the date of such notice.

The Recipient Party will have the option, for a period of thirty (30) days from the date of its receipt of the Offer Notice (the "Recipient Exercise Period"), to make an unconditional commitment to acquire the Triggering Party Interest, by giving to the Triggering Party an irrevocable notice in writing (the "Recipient Exercise Notice") of its unconditional commitment to acquire the Triggering Party Interest for a cash payment equal to the Triggering Party Offer Price (determined as of the date of completion of such acquisition). The Recipient Party shall have thirty (30) days from its delivery of the Recipient Exercise Notice to complete the acquisition of the Triggering Party Interest (the "Acquisition Period").

In the event that the Recipient Party (i) does not deliver to the Triggering Party the Recipient Exercise Notice within the Recipient Exercise Period, or (ii) does not, after delivering a Recipient Exercise Notice, acquire the Triggering Party Interest within the Acquisition Period, the Recipient Party shall be required to sell its Ownership Interest (the "Recipient Party Interest") to the Triggering Party at the Recipient Party Offer Price (determined as of last day of the Recipient Exercise Period).

Neither Investor shall be entitled to initiate the Buy-Out Mechanism while the other Investor is exercising its rights under Clauses 12, 13, 14 or 29 of these Articles.

A "Major Decision Deadlock" shall be deemed to have occurred if (i) the Investors have failed to unanimously consent to a Major Decision proposed in good faith, and (ii) such disagreement on the Major Decision is not resolved by the Investors negotiating in good faith for a period of thirty (30) days from the date of the failure to agree on the Major Decision (or any extension of such period agreed in writing by the Investors).

For the purposes of giving effect to sale of either the Triggering Party Interest or the Recipient Party Interest, as the case may be, in accordance with this Clause 11, each Investor shall appoint the other as its attorney to do, execute and perform all matters, acts and things that are required (but not performed timely by such Investor) to effect such a Transfer.

In the event that the Buy-Out Mechanism is exercised, the buyer shall procure that the seller is released from all guarantees and other credit enhancements with respect to the Company provided by such seller to any Lender.

Art. 12. Drag-along right. In this Clause 12, a "Qualifying Offer" means a bona fide offer to LBREP in writing by or on behalf of a third party other than an Affiliate of LBREP (an "Offeror") to acquire on arm's length terms all of the Ownership Interests in the Company and received after the expiry of 36 months from the Effective Date. If LBREP wishes to accept a Qualifying Offer, then it may give fifteen (15) days' written notice (the "Drag-Along Notice") to CAST of its wish to accept the Qualifying Offer and CAST will become bound to accept the Qualifying Offer in respect of its Ownership Interest on the same terms and subject to the same conditions as those being offered to LBREP, including, where applicable, payment of fees, taxes, commissions and expenses, the giving of any representation or warranty provided to the Offeror and the giving of indemnities to the Offeror and any person advising in connection with the sale. The Drag-Along Notice shall set out the terms and conditions of the Qualifying Offer.

Art. 13. Right of first offer. Other than in circumstances where LBREP exercises its rights pursuant to Clause 12, if at any time LBREP proposes to Transfer (in one or a series of transactions) all or any portion of its Ownership Interest to any person other than an Affiliate, it will give to CAST written notice (a "Proposed Sale Notice") of the intended sale at least thirty (30) days prior to the date of such proposed sale. The Proposed Sale Notice must set out, to the extent not described in any accompanying documents, (a) the identity of the proposed buyer, if a buyer has been identified at that time ("Proposed Buyer"), (b) the purchase price and other terms and conditions of payment including the proposed sale date ("Proposed Sale Date"), and (c) the portion of LBREP's Ownership Interest proposed to be transferred to the Proposed Buyer (the "Proposed Sale Interest"). CAST is entitled, by written notice given to LBREP within thirty (30) days after receipt of the Proposed Sale Notice to make an unconditional commitment to acquire the Proposed Sale Interest from LBREP on the same terms and conditions as those set out in the Proposed Sale Notice (and upon making such unconditional commitment, shall have an additional thirty (30) days to complete the acquisition). For the avoidance of doubt, the above provisions shall not apply to any direct or indirect transfers of any interests in LBREP itself.

If CAST fails to respond to a Proposed Sale Notice or notifies LBREP that it does not desire to purchase the Proposed Sale Interest, LBREP may offer the Proposed Sale Interest to third parties on the terms and conditions stated in the Proposed Sale Notice, provided, however, that the purchase price may be adjusted upwards or downwards at completion or thereafter pursuant to purchase price adjustment mechanisms as are typical in such a transaction, but shall in no event be less than 95% of the purchase price stated in the Proposed Sale Notice. LBREP shall have a period of 180 days following the Proposed Sale Date (the "Sale Period") to complete such a sale. In the event that LBREP does not sell the Proposed Sale Interest in accordance with the terms of this Clause 13 Paragraph 2 within the Sale Period, LBREP shall be required to deliver another Proposed Sale Notice to CAST and complete the process described in Clause 13 Paragraph 1 prior to continuing such sale efforts.

Art. 14. Tag-along right. Other than in circumstances where LBREP exercises its rights pursuant to Clause 12, if at any time LBREP has delivered to CAST a Proposed Sale Notice indicating a proposed Transfer of, individually or collectively with past transactions, more than 50% of LBREP's Ownership Interest as of the date of this Agreement (in one or a series of transactions) or, if already more than 50% of LBREP's Ownership Interest as of the date of this Agreement have been transferred, CAST may, by written notice to LBREP within thirty (30) days after receipt of the Proposed Sale Notice, require LBREP to procure that a proportionate share of CAST's Ownership Interest shall be transferred to the relevant buyer on the same terms and conditions as are available to LBREP. For instance, if LBREP transfers 25% of its Ownership Interest as of the date of signing of this Agreement, no tag-along shall apply. If LBREP subsequently transfers another 26% of its Ownership Interest as of the date of signing of this Agreement, CAST shall be entitled to tag 51% of its Ownership Interest as of the date of signing of this Agreement. If LBREP then transfers an additional 20% of its Ownership Interest as of the date of signing of this Agreement, CAST shall have the right to tag an additional 20% of its Ownership Interest. Delivery of the aforesaid notice shall constitute (i) notice to LBREP, for the purposes of Clause 13 Paragraph 2, that CAST does not desire to purchase the Proposed Sale Interest, and (ii) a binding commitment on the part of CAST to transfer

a proportionate share of its Ownership Interest to the relevant buyer on the same terms as are available to LBREP. For the purposes of giving effect to any commitment pursuant to this Clause 14 of CAST to Transfer all or a portion of its Ownership Interest to a third party, CAST shall appoint LBREP as its attorney to do, execute and perform all matters, acts and things that are required (but not performed timely by CAST) to effect such a Transfer. For the avoidance of doubt, the above provisions shall not apply to any direct or indirect transfers of any interests in LBREP itself.

Art. 15. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 16. The Board may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board creating such compartment, correspond to a distinct part of the Company's assets and liabilities. The resolution of the Board creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment, which assets shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of the Company having created such Compartment, no resolution of the Board of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the Board taken in breach of this provision shall be void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Art. 17. The Company is managed by several managers, who will constitute a board of managers (the "Board"). The maximum number of members of the Board shall be four (4). The managers need not be shareholders.

LBREP shall be entitled to nominate up to three (3) persons for appointment to the Board (who, upon appointment, shall be the "LBREP Managers"), and CAST shall be entitled, but shall not be required, to nominate one (1) person for appointment to the Board (who, upon appointment, shall be the "CAST Manager"); provided, however, that CAST shall cease to be entitled to nominate a manager to the Board, and any then sitting CAST Manager shall immediately resign from the Board, at any time that CAST's Ownership Percentage is 2% or less. The Parties acknowledge and agree that LBREP's right to appoint the LBREP Managers may be delegated by LBREP to an Affiliate of LBREP. Each of the Parties will exercise all voting rights and powers of control available to it in relation to the Company to procure that the persons nominated for appointment to the Board are appointed to serve as Managers. Three (3) of the LBREP Managers and one (1) of the Cast Managers shall be designated as class „A' Managers and the remaining Managers shall be designated as class „B' Managers. Each class „A' Manager and class „B' Manager shall have full voting rights with respect to matters presented to the Board and shall be treated as a full member of the Board, provided, however, that class „B' Directors shall not, without the addition of a second signature of another designated (either class „A' or class „B' Manager) sign on behalf of and bind the Company. Each class „B' Manager shall be resident in Luxembourg.

The Managers may be dismissed ad nutum. Each of LBREP and CAST may, at any time and at its sole discretion, dismiss any member of the Board appointed by it, and appoint another person for such vacated position.

The members of the Board shall be appointed for an unlimited period of time.

Art. 18. In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of two Managers (whether class „A' or class „B') provided, however, that class „B' Managers shall not, without the addition of a second signature of another Manager (either class „A' or class „B' Manager) sign on behalf of and bind the Company.

Art. 19. The Board may sub-delegate all or part of its powers to one or several ad hoc agents.

The Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The Board may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board may elect a secretary from among its members.

Meetings of the Board will be convened and held as and when required but in any event at least once every three (3) months. Meetings of the Board may also be called by the Board or any Investor at any time. Managers will be given no fewer than five (5) Business Days' written notice of any meeting of the Board and of any committee of the Board, accompanied by a written agenda specifying the business of that meeting and all relevant papers, or provided all Managers are present at the meeting or have expressly waived the notice period, such shorter notice as may be approved by all Directors.

A manager may be represented by another member of the Board, and a member of the Board may represent several managers.

No business will be transacted, or any resolutions passed, at any meeting of the Board, unless a quorum is present throughout. A quorum for Board meetings shall include at least one LBREP Manager and one CAST Manager present or represented. In the event a Board meeting is duly called and a quorum is not present at the meeting within one (1) hour of the time specified in the notice of such meeting, the meeting shall be adjourned for a period of not less than ten (10) and not more than twenty (20) days and the quorum for the reconvened meeting shall be any two (2) Managers present or represented.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

All decisions of the Board shall be taken in accordance with these Articles and any Shareholders Agreement, including notably but not exclusively the stipulations of Article 20 below, whereby any Major Decision (as defined therein) shall be subject to unanimous approval of the Investors.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Board meetings will generally be held in Luxembourg, however, Board meetings may also be held at such other locations as the Board may designate. Any and all Managers may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 20. Unanimous approval of the Investors shall be required for certain matters as determined from time to time by any Shareholders Agreement (each, a "Major Decision").

Such approval in respect of any Major Decision may be given by an Investor through a Manager nominated by that Investor or directly by the Investor. Each of the Investors will exercise all voting rights and powers of control available to them in relation to the Company and its Subsidiaries to procure that, except with such unanimous consent, the Company or its Subsidiaries, as the case may be, will not effect or permit any Major Decision.

Art. 21. The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company (for the avoidance of doubt, notwithstanding the stipulations of this Article 21, the Managers remain liable in case of management fault, in accordance with applicable provisions of Luxembourg law).

Art. 22. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders (such condition requiring the 2 (two) Investors for so long as the Company is wholly-owned by them) owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Law.

Art. 23. The holders of Ordinary Shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of Ordinary Shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of Ordinary Shares relating to the Company shall not attend such general meetings.

Art. 24. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 25. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the Ordinary Shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder(s), for the payment of dividends to the Ordinary Shares of the corresponding Compartment. Such available amount shall be distributed as payment of dividends to the Ordinary Shares of the corresponding Compartment.

With respect to each and every financial year, the remainder of the annual net profits of the Company (as may be attributed to one or more Compartment(s) as the case may be), shall be distributed to the shareholder(s) as dividends to them at a subsequent date (on a pro rata basis of the Ordinary Shares issued in each Compartment if applicable), in accordance with the provisions of the Companies Law and the stipulations of these Articles of Association.

Art. 26. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board shall determine from time to time. Subject to the stipulations of any Shareholders Agreement, the Board may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation. In particular, the Board may decide to pay interim dividends on the Ordinary Shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by virtue of the Companies Law, the Articles or any Shareholders Agreement.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

Art. 27. The Company is audited by a réviseur d'entreprises, appointed by the Board and chosen from the list of approved auditors held by the Institut des Réviseurs d'Entreprises. The auditor's mandate is limited to one accounting year but may be renewed for an infinite number of times.

Art. 28. Without prejudice to the provisions contained in article 11 of the Articles, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its Ordinary Shares redeemed by a decision of the Board of the Company without affecting any other existing Compartment or the shareholders thereof.

Art. 29. At any time after the Effective Date, the Investors may mutually agree to require a final liquidation of the Company. Provided that the Buy-Out Mechanism has not been triggered pursuant to Clause 11 Paragraph 1, either Investor may unilaterally require the final liquidation of the Company by written notice to the other at any time after the date that is six (6) months after the occurrence of a Major Decision Deadlock which remains unresolved. Neither Investor may exercise its rights under this Clause 29 Paragraph 1 at a time when the other Investor is exercising its rights pursuant to Clauses 11; 12; 13 Paragraph 1; 13 Paragraph 2; or 14. In the event that an Investor chooses to require a final liquidation, the other Investor shall be entitled to initiate the Buy-Out Mechanism as described in Clause 11.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company. Subject to the stipulations of any Shareholders Agreement, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the Ordinary Shares of each Compartment of the Company held by them.

Art. 30. All matters not provided for by the Articles are determined in accordance with the Securitization Law and Companies Law as amended from time to time and in accordance with any Shareholders Agreement.

Art. 31. Definitions.

Acquisition Period	Has the meaning specified in Clause 11 of the Articles;
Affiliate	With respect to any person, another person who, directly or indirectly, (a) Controls the first person, (b) is Controlled by the first person, or (c) is under common Control with the first person;
Articles	The articles of association of the Company, as amended from time to time;
Board	Has the meaning specified in Clause 17 of the Articles;
Business Day	Means any day of the week (except Saturdays) during which clearing banks in

	<p>Franckfurt, Luxembourg and London are open for the transacting of ordinary banking business. When any period or term established in these Articles would otherwise end on a day which is not a Business Day, it shall be deemed to have ended on the next Business Day immediately thereafter;</p>
Buy-Out Mechanism	The buy/sell mechanism provided for in Clause 11 of the Articles;
Capital Contribution	The investments in the Company by the Investors made by way of contributions to the Company in exchange for Ordinary Shares of the Company;
CAST	Means CAST-Partners S.à r.l., a private limited liability company organised and existing under the laws of Luxembourg with its registered office at 296-298 route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
CAST Manager Company	Has the meaning specified in Clause 17 of the Articles; a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law on securitization dated March 22, 2004, as amended, organised and existing under the laws of Luxembourg with its registered office at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
Compartment Control	Has the meaning specified in Clause 16 of the Articles; The ability, directly or indirectly, whether through the ownership of voting securities, by contract, or otherwise (including by being the general partner, officer or director of the person in question), to both (i) direct or cause the direction of the management and policies of a person, and (ii) conduct the day-to-day business operations of a person. A person or persons shall be deemed to direct or cause the direction of the management and policies of a person (and accordingly satisfy Clause (i) of the foregoing test for "Control") if the consent or approval of such person(s) shall be required with respect to major decisions concerning such entity;
Deed of Adherence	A deed of adherence to a Shareholders Agreement, in the form set out in such Shareholders Agreement, whether in respect of transfers or in respect of new issues;
Drag-Along Notice	Has the meaning specified in Clause 12 of the Articles;
Effective Date	Means 14 January 2013;
Encumbrance	Means any interest (in law or in equity) of any person, including any right to acquire, limited property rights, option and right of pre-emption, and any mortgage, charge, pledge, lien, assignment or other security interest;
Event of Default	the occurrence of certain events as defined from time to time in a Shareholders Agreement;
Investor	Means LBREP and CAST;
LBREP	Means LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), qualifying as investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) with variable share capital, organised and existing under the laws of Luxembourg with its registered office at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
LBREP Managers	Has the meaning specified in Clause 17 of the Articles;
Loan Agreement	The loan agreement and other documentation related to a loan made by a Lender to the Company or its Subsidiaries;
Lender	A lender which provides external debt financing to the Company or its Subsidiaries in connection with the Project;
Major Decision	Has the meaning specified in Clause 20 of the Articles;
Major Decision Deadlock	Has the meaning specified in Clause 11 of the Articles;
Offer Notice	Has the meaning specified in Clause 11 of the Articles;
Offeror	Has the meaning specified in Clause 12 of the Articles;
Ordinary Shares	The ordinary shares in the capital of the Company;
Ownership Interest	Means in relation to an Investor, that Investor's Ordinary Shares and outstanding Shareholder Loans, including any interest accrued and unpaid thereon, as of the date in question;
Ownership Percentage	in relation to an Investor, the proportion of its Capital Contributions to the Company bears to the total capital contribution to the Company by both Investors on the date in question;
Project	The business of the Company as described and defined in any Shareholders Agreement;

Proposed Buyer	Has the meaning specified in Clause 13 of the Articles;
Proposed Sale Date	Has the meaning specified in Clause 13 of the Articles;
Proposed Sale Interest	Has the meaning specified in Clause 13 of the Articles;
Proposed Sale Notice	Has the meaning specified in Clause 13 of the Articles;
Qualifying Offer	Has the meaning specified in Clause 12 of the Articles;
Recipient Exercise Notice	Has the meaning specified in Clause 11 of the Articles;
Recipient Exercise Period	Has the meaning specified in Clause 11 of the Articles;
Recipient Party	Has the meaning specified in Clause 11 of the Articles;
Recipient Party Interest	Has the meaning specified in Clause 11 of the Articles;
Sale Period	Has the meaning specified in Clause 13 of the Articles;
Shareholders Agreement	Any joint-venture agreement concluded by and between the Investors in respect of the Company, as applicable from time to time in its latest coordinated version;
Shareholder Loans	Means shareholder loans made by the Investors to the Company (including preferred equity certificates or similar type contributions as agreed by the Investors and the Company), save that the definition of “Shareholder Loans” may exclude certain types of loans pursuant to the stipulations of any Shareholders Agreement from time to time;
Subsidiary/ies	With respect to any specified person, (i) any corporation, association or other business entity of which (a) a portion of the voting power of the issued and outstanding shares is owned, directly or indirectly, by such person and/or one or more other Subsidiaries of such person or (b) such person and/or one or more other Subsidiaries of such person has the right to appoint or remove members of its board of directors or, in the case of an entity having a two-level board, its board of directors or its supervisory board; and (ii) any partnership (including any limited partnership), (a) in which such person or a Subsidiary of such person is a partner;
Transfer	Means, with respect to an Investor, the sale, transfer, pledge, mortgage, charge or other disposal of the whole or any part of, or grant of any option or other rights over its Ownership Interest, whether direct or indirect;
Transfer Agreement	Has the meaning specified in Clause 10 of the Articles;
Transfer Shares	Has the meaning specified in Clause 10 of the Articles;
Transferor	Has the meaning specified in Clause 10 of the Articles;
Triggering Party	Has the meaning specified in Clause 11 of the Articles;
Triggering Party Interest	Has the meaning specified in Clause 11 of the Articles;

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le dix-huit février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire de «LBC II Goodwater Holdings S.à r.l.», société à responsabilité limitée ayant le statut de société de titrisation en vertu de la loi luxembourgeoise sur la titrisation en date du 22 mars 2004 telle qu’amendée, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.605, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 5 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2968 du 7 décembre 2012 et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 14 décembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L’assemblée est présidée par Flora Gibert, employée, résidant au Luxembourg.

La présidente nomme en tant que secrétaire et l'assemblée nomme comme scrutateur Madame Christie Lemaire-Legrand, employée, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare ce qui suit:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

II. Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant tout le capital social de la Société, sont représentées à cette assemblée. Tous les associés déclarent avoir été informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes obligations et formalités de convocations. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Decision d'accepter la démission de M. Simon Parr Mackintosh et de M. Rodolpho Amboss en tant que gérants de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat;

2. Decision de créer deux catégories de gérants, soit des gérants de catégories A et des gérants de catégorie B; puis décision (i) de nommer Mme Sophie van Oosterom, Mme. Corine Frérot et M. Marcellino von Hoensbroech en tant que gérants de category A de la Société et (ii) de convertir le mandat exercé par M. Norbert Porcsin en mandat de gérant de catégorie B.

3. Decision de modifier et refondre les statuts de la Société; et

4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accepter la démission, avec effet au 17 février 2013 (minuit) de Messieurs Simon Parr Mackintosh et Rodolpho Amboss en tant que gérants de la Société, et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandate jusqu'à leur terme.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer deux catégories de gérants, soit les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.

En suite de quoi l'assemblée décide de changer la composition du conseil de gérance comme suit.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A de la Société avec effet à compter du 18 février 2013 (0:00 heure) et pour une durée illimitée:

d. Mme. Sophie van Oosterom, née le 20 juin 1972 à Haarlemmermeer (Pays Bas), ayant son adresse professionnelle à Berkeley Square House, Berkeley Square, Londres W1J 6BR2 (Royaume-Uni);

e. Mme. Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg); et

f. M. Marcellino von Hoensbroech, né le 28 novembre 1968 à Cologne (Allemagne) ayant son adresse professionnelle au 21 Neuhofstrasse, CH-8810 Horgen (Suisse).

Le mandate exercé par M. Norbert Porcsin est converti à compter du 18 février 2013 (0:00 heure) et pour une durée illimitée, en mandat de gérant de catégorie B.

L'assemblée générale des associés acte que suite à ces changements, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit à compter du 18 février 2013 (0:00 heure):

Gérants de catégorie A:

Mme. Sophie van Oosterom, Mme. Corine Frérot and M. Marcellino von Hoensbroech.

Gérants de catégorie B:

M. Norbert Porcsin.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier et refondre les statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé entre, les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société) qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les Statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "LBC II Goodwater Holdings S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les Parts Sociales Ordinaires ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 22 des présents Statuts.

Art. 8. Envers la Société, les Parts Sociales Ordinaires sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales Ordinaires détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales Ordinaires détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, sous réserve des stipulations des articles 10, 11, 12, 13 et 14 des présents Statuts.

Art. 10. Règles générales de transfert. Pendant une période de 18 mois à compter de la Date d'Effectivité, aucun Investisseur ne peut transférer ses Intérêts dans la Société sans que ce transfert se fasse (i) à une Filiale, (ii) avec l'accord préalable écrit de l'autre Investisseur, ou (iii) autrement en conformité avec, ou bien dans les cas requis en application de, un Pacte d'Actionnaires.

Tout Transfert d'un Intérêt dans la Société par un Investisseur (le «Cédant») sera fait en conformité avec les procédures suivantes:

a. Le Cédant s'assurera que l'Intérêt dans la Société qui fait l'objet du Transfert (les «Parts Transférées») soit livré et transféré libre de toute Sûreté, avec tous les droits y attachés, et il confirmera ceci (ainsi que le fait qu'il est propriétaire des Parts Transférées) mais ne sera pas requis de donner d'autres garanties ou indemnités;

b. Les Transferts seront effectués par le Cédant entrant dans un contrat de vente relatif aux Parts Transférées (le «Contrat de Transfert») en faveur du cessionnaire ou de toute autre personne que le(s) cessionnaire(s) peut/peuvent indiquer, ce contrat devant être signé par devant notaire qui confirme les signatures des parties au contrat;

c. Le(s) cessionnaire(s) devra/devront payer le prix de vente dans la forme déterminée par les parties au Transfert au moment voulu;

d. Le Cédant et le cessionnaire enverront une copie du Contrat de Transfert à la Société pour que le Conseil de Gérance puisse enregistrer le cessionnaire en tant que propriétaire des Parts Transférées dans les registres de la Société;

e. Chacun du Cédant et de la Société prendront les actions nécessaires et signeront les documents que le(s) cessionnaire(s) considérera/considéreront raisonnablement comme nécessaires pour donner effet au Transfert;

f. Le(s) Cessionnaire(s) fera/feront le nécessaire pour libérer toutes les garanties et autres droits de crédit donnés aux Prêteurs en ce qui concerne les Parts Transférées, s'il y en a, et les Investisseurs sont d'accord pour mettre en œuvre tous leurs efforts commerciaux pour obtenir le consentement des Prêteurs (ou de tout autre prêteur) au Transfert;

g. A moins que les Investisseurs n'en décident autrement, tout Pacte d'Actionnaire sera amendé pour refléter l'accession d'un tiers (y compris, pour éviter tout doute, une Filiale d'un Investisseur) dans tous aspects importants, d'une façon qui assure que le cessionnaire est lié par les stipulations de ce Pacte d'Actionnaire comme s'il était le Cédant et que les autres associés de la Société aient les mêmes droits et obligations qu'ils avaient avant le Transfert.

Aucun des Investisseurs n'effectuera un Transfert, ni la Société n'émettra de Parts Sociales Ordinaires à aucune personne à moins que, au moment ou bien avant émission ou Transfert cette personne (ou bien, si cette personne est un nommé d'une autre personne, cette autre personne) entre dans un Acte d'Adhésion. Chaque Investisseur nommera la Société comme son mandataire pour les besoins de signer l'Acte d'Adhésion en relation avec tout Transfert fait en conformité avec les stipulations des présents Statuts et de tout Pacte d'Actionnaires.

Aucun Transfert n'est permis dans la mesure où il constituerait ou bien résulterait dans un défaut sous un Contrat de Prêt, peu important que ce Transfert soit permis en vertu d'un Pacte d'Actionnaires; pourvu, toutefois, qu'un Investisseur qui souhaite effectuer un Transfert permis par un Pacte d'Actionnaires soit autorisé à négocier avec un Prêteur pour obtenir son consentement à un tel Transfert, et les autres Investisseurs confirmeront au Prêteur, au cas où ceci leur serait demandé, que le Transfert proposé est permis en vertu d'un Pacte d'Actionnaires.

Aucun Investisseur ne sera autorisé à Transférer des Parts Sociales Ordinaires ou des Prêts Actionnaires sans le Transfert simultané au même cessionnaire d'un montant proportionnel de tous autres instruments ou prêts à la Société détenus par cette Investisseur.

Art. 11. Mécanisme de Rachat. A tout moment après (i) un Cas de Défaut par un Investisseur, dans tel cas l'Investisseur non défaillant, (ii) la date qui est trente-six (36) mois après la Date d'Effectivité, dans ce cas chaque Investisseur, ou (iii) la survenance d'un Blocage sur Décision Majeure, dans ce cas chaque Investisseur, (dans chaque cas, une telle partie étant la «Partie Initiatrice»), est en droit de donner à l'autre Investisseur (la «Partie Récipiendaire») notification écrite (la «Notification d'Offre») que (x) la Partie Initiatrice est irrévocablement prête à vendre ses Intérêts dans la Société (les «Intérêts de la Partie Initiatrice») conformément à cet article 11, (y) le montant de l'Offre de Prix par Part, et (z) le montant de l'Offre de Prix de la Partie Initiatrice à la date de ladite notification.

La Partie Récipiendaire aura l'option, pendant une période de trente (30) jours à compter de la date de réception de la Notification d'Offre (la «Période d'Exercice du Récipiendaire»), de prendre l'engagement inconditionnel d'acquérir les Intérêts de la Partie Initiatrice, par notification écrite irrévocable faite à la Partie Initiatrice (la «Notice d'Exercice du Récipiendaire») de son engagement inconditionnel à acquérir les Intérêts de la Partie Initiatrice contre paiement en cash égal au montant de l'Offre de Prix de la Partie Initiatrice (la «Période d'Acquisition»).

Dans le cas où la Partie Récipiendaire (i) ne délivre pas à la Partie Initiatrice la Notice d'Exercice du Récipiendaire pendant la Période d'Exercice du Récipiendaire, ou bien (ii) n'acquiert pas, après remise de la Notice d'Exercice du Récipiendaire, les Intérêts de la Partie Initiatrice endéans la Période d'Acquisition, la Partie Récipiendaire aura l'obligation de vendre ses Intérêts dans la Société (les «Intérêts du Récipiendaire») à la Partie Initiatrice au prix de l'Offre de Prix de la Partie Récipiendaire (déterminé à la date du dernier jour de la Période d'Exercice du Récipiendaire).

Aucun Investisseur ne sera en droit d'initier le Mécanisme de Rachat pendant que l'autre Investisseur exerce ses droits en vertu des articles 12, 13, 14 ou 29 des présents statuts.

Un «Blocage sur Décision Majeure» sera considéré comme réalisé si (i) les Investisseurs n'auront pas réussi à donner leur consentement unanime à une Décision Majeure proposée de bonne foi, et si (ii) ce désaccord sur une Décision Majeure n'est pas résolu par les Investisseurs négociant de bonne foi pendant une période de 30 (trente) jours à compter de la date de l'échec à trouver un accord sur une Décision Majeure (sauf extension de cette période convenue par écrit entre les Investisseurs).

Dans le but de donner effet à la vente soit des Intérêts de la Partie Initiatrice, soit des Intérêts du Récipiendaire, le cas échéant, conformément avec cet article 11, chaque Investisseur nommera l'autre comme son mandataire pour exécuter et accomplir toutes actions, faits et actes requis (mais non accomplis dans les temps par cet Investisseur) pour donner effet à un tel Transfert.

Dans le cas où le Mécanisme de Rachat est exercé, l'acheteur fera en sorte que le vendeur soit libéré de toutes garanties et autres obligations de crédit en ce qui concerne la Société, donné par ce vendeur à tout Prêteur.

Art. 12. Obligation de Sortie Conjointe. Dans le cadre de cet article 12, une «Offre Qualifiée» signifie une offre faite de bonne foi par écrit par ou bien pour le compte d'un tiers autre qu'une Filiale de LBREP (un «Pollicitant») d'acquérir à valeur de marché tous les Intérêts dans la Société, et reçue après l'expiration d'une période de 36 mois après la Date d'Effectivité. Si LBREP souhaite accepter une Offre Qualifiée, alors elle peut envoyer une notification écrite à CAST (la «Notice d'Obligation de Sortie») l'informant de son souhait d'accepter l'Offre Qualifiée, et CAST aura l'obligation endéans 15 (quinze) jours d'accepter l'Offre Qualifiée concernant ses Intérêts dans la Société, selon les mêmes termes et dans les mêmes conditions que ceux offerts à LBREP, y inclus si applicable, le paiement de coûts, taxes, commissions et frais, les garanties données à et engagements pris envers le Pollicitant et toute personne intervenant dans le cadre de la vente. La Notice d'Obligation de Sortie inclura les modalités de l'Offre Qualifiée.

Art. 13. Droit de Première Offre. Sauf dans les cas où LBREP exerce ses droits en application de l'article 12, si à tout moment LBREP propose de Transférer (en une ou plusieurs transactions) tout ou partie de ses Intérêts dans la Société à une personne autre qu'une Filiale, elle notifiera à CAST par écrit (une «Notice de Proposition de Vente») la vente envisagée au moins 30 (trente) jours avant la date de la vente proposée. La Notice de Proposition de Vente doit énoncer, dans la mesure où ces informations ne sont pas incluses dans les documents d'accompagnement, (a) l'identité de l'acheteur proposé, si un acheteur a été identifié à ce moment (l'«Acheteur Proposé»), (b) le prix de vente et autres modalités de paiement y inclus la date proposée pour la vente (la «Date de Vente Proposée»), et (c) la part envisagée des Intérêts dans la Société de LBREP devant être transférée à l'acheteur proposé (les «Intérêts Proposés pour la Vente»). CAST est en droit, par notice écrite fait à LBREP endéans un délai de 30 (trente) jours à compter de la réception de la Notice de Proposition de Vente, de prendre l'engagement inconditionnel d'acquiescer les Intérêts Proposés pour la Vente de la part de LBREP selon les modalités énoncées dans la Notice de Proposition de Vente (il aura alors, à compter de cet engagement, un délai additionnel de 30 (trente) jours pour effectuer l'acquisition). Pour éviter tout doute, les stipulations qui précèdent ne s'appliquent pas aux transferts directs ou indirects d'intérêts dans LBREP lui-même.

Si CAST ne répond pas à une Notice de Proposition de Vente ou bien notifie LBREP qu'il ne désire pas acheter les Intérêts Proposés pour la Vente, LBREP peut offrir les Intérêts Proposés pour la Vente à un tiers, étant précisé toutefois que le prix de vente pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse au moment de ou après la conclusion de la vente, conformément aux mécanismes d'ajustement du prix de vente typiques à ce genre de transaction, mais qu'il ne pourra toutefois en aucun cas être en-dessous de 95% du prix de vente indiqué dans la Notice de Proposition de Vente. LBREP aura une période de 180 jours suivant la Date de Vente Proposée (la «Période de Vente») pour accomplir cette vente. Dans le cas où LBREP ne vend pas les Intérêts Proposés pour la Vente conformément aux stipulations de cet article 13 paragraphe 2 endéans la Période de Vente, LBREP aura l'obligation d'envoyer une autre Notice de Proposition de Vente à CAST et d'exécuter la procédure décrite à l'article 13 paragraphe 1 avant de continuer de tels efforts de vente.

Art. 14. Droit de sortie conjointe. Sauf les cas où LBREP exerce ses droits en vertu de l'article 12, si, à un moment quelconque LBREP notifie à CAST une Notice de Proposition de Vente indiquant un projet de Transfert pour plus de, individuellement ou collectivement avec les transactions passées, 50% des Intérêts dans la Société de LBREP à la Date d'Effectivité (en une ou plusieurs transactions), ou, si plus de 50% des Intérêts dans la Société de LBREP, à la Date d'Effectivité, ont déjà été transférés, CAST peut, par notification écrite à LBREP dans les trente (30) jours suivant la réception de la Notice de Proposition de Vente, exiger que LBREP s'engage à ce qu'une part proportionnelle des Intérêts dans la Société de CAST, soit transférée à l'acheteur concerné selon les mêmes modalités que celles prévues pour LBREP. Par exemple, si LBREP transfère 25% de ses Intérêts dans la Société à la Date d'Effectivité, aucun Droit de Sortie Conjointe ne s'applique. Si par la suite LBREP transfère à nouveau 26% de ses Intérêts dans la Société à la Date d'Effectivité, CAST aura le droit d'exercer son Droit de Sortie Conjointe à hauteur de 51% de ses Intérêts dans la Société à la Date d'Effectivité. Si LBREP transfère ensuite un supplément de 20% de ses Intérêts dans la Société à la Date d'Effectivité, CAST aura un Droit de Sortie Conjointe à hauteur d'un supplément de 20% de ses Intérêts dans la Société. La notice précitée constituera (i) notification à LBREP, aux fins de l'article 13 paragraphe 2, que CAST ne désire pas acheter les Intérêts Proposés pour la Vente, et (ii) un engagement ferme de la part de CAST de transférer une part proportionnelle de ses Intérêts dans la Société à l'acheteur concerné dans les mêmes conditions que celles prévues pour LBREP. Aux fins de donner effet à tout engagement de CAST, en vertu de cet article 14, de Transférer tout ou partie de ses Intérêts dans la Société à un tiers, CAST désignera LBREP comme son mandataire, afin de faire, signer et exécuter toutes actions, faits et actes nécessaires (mais pas effectués en temps voulu par CAST) afin d'accomplir un tel Transfert. Pour éviter toute incertitude, les stipulations ci-dessus ne s'appliquent pas à tout transfert direct ou indirect des Intérêts de LBREP.

Art. 15. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 16. Le Conseil de Gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du Conseil de Gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, s'imposera aux tiers à compter de la date desdites résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et ces biens seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit sur les biens d'un tel Compartiment. Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil de Gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil de Gérance en violation de cette disposition sera nulle et non

avenue. La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

Art. 17. La Société est gérée par plusieurs gérants, qui constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Le nombre maximum de membres du Conseil de Gérance est de 4 (quatre). Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

LBREP a le droit de désigner jusqu'à quatre (4) membres au Conseil de Gérance (qui, lors de leur nomination, seront les «Gérants LBREP»), et CAST a le droit, mais pas obligée, de nommer un (1) membre au Conseil de Gérance (qui, lors de la nomination, sera le "Gérant CAST"), excepté toutefois que CAST cessera d'avoir le droit de nommer un Gérant au Conseil de Gérance, et alors que tout Gérant CAST en poste devra immédiatement démissionner du Conseil de Gérance, dès lors que les Intérêts dans la Société de CAST sont de 2% ou moins. Les Investisseurs reconnaissent et conviennent que le droit de LBREP de nommer les Gérants LBREP peut être délégué par LBREP à une Filiale de LBREP. Chacun des Investisseurs exercera tous les droits de vote et les pouvoirs de contrôle dont il dispose dans la Société afin que les personnes désignées pour la nomination au Conseil de Gérance, soient nommés pour servir en tant que Gérants. Trois (3) des Gérants LBREP et un (1) des Gérants CAST seront désignés comme Gérants de Catégorie «A» et ceux restants seront désignés comme Gérants de Catégorie «B». Chacun des Gérants de Catégorie «A» et de Catégorie «B» aura un droit de vote complet en ce qui concerne les questions soumises au Conseil de Gérance et sera traité comme un membre à part entière du Conseil de Gérance, sous réserve, toutefois, que les Gérants de Catégorie «B» ne puissent pas, sans une seconde signature d'un autre Gérant (soit de Catégorie «A» ou de Catégorie "B"), signer au nom de, et engager la Société. Chaque Gérant de Catégorie «B» doit être résident au Luxembourg.

Les Gérants sont révocables ad nutum. Chacun de LBREP et CAST peut, à tout moment et à sa seule discrétion, révoquer un membre du Conseil de Gérance, nommé par lui, et nommer une autre personne pour le poste laissé vacant. Les membres du Conseil de Gérance sont nommés pour une durée illimitée.

Art. 18. Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants (soit de Catégorie «A» ou «B») sous réserve, toutefois, que les Gérants de Catégorie «B» ne puissent pas, sans une seconde signature d'un autre Gérant (soit de Catégorie «A» ou de Catégorie "B"), signer au nom de, et engager la Société.

Art. 19. Le Conseil de Gérance peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les Conseils de Gérance seront convoqués et tenus en cas de besoin, mais en tout état de cause au moins une fois tous les trois (3) mois. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également être convoquées par le Conseil de Gérance ou un Investisseur à tout moment. Les Gérants recevront une convocation écrite moyennant un préavis de cinq (5) Jours Ouvrables avant toute réunion du Conseil de Gérance et de tout comité de la Gérance, accompagnée d'un ordre du jour précisant les points à discuter lors de cette réunion et de tous les documents y relatifs, ou bien, dans le cas où tous les Gérants sont tous présents à la réunion ou ont expressément renoncé à ce délai de préavis, moyennant un préavis plus court si tous les Gérants sont d'accord.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Aucune transaction ne sera discutée ni aucune résolution prise à un Conseil de Gérance, sans que le quorum requis ne soit atteint. Le quorum pour les Conseils de Gérance doit comprendre au moins un Gérant LBREP et un Gérant CAST présent ou représenté. Dans le cas où un Conseil de Gérance est valablement convoqué et que le quorum n'est pas présent à la réunion endéans une (1) heure de l'heure spécifiée dans l'avis de convocation, le Conseil sera ajourné pour une période d'au moins dix (10) jours et maximum (20) jours, et le quorum applicable pour la nouvelle réunion sera de deux (2) Gérants présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Toutes les décisions du Conseil de Gérance seront prises en conformité avec les présents Statuts et tout Pacte d'Actionnaires, y compris notamment mais pas exclusivement les stipulations de l'Article 20 ci-dessous, en vertu desquelles toute Décision Majeure (telle que définie dans ledit Article) sera soumise à l'approbation unanime des Investisseurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront généralement au Grand Duché de Luxembourg, cependant, les réunions peuvent aussi se tenir à tout autre endroit que le Conseil de Gérance

pourra choisir. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 20. L'approbation à l'unanimité des Investisseurs est requise pour des sujets spécifiques tels que déterminés de temps à autre par un Pacte d'Actionnaires (chacun, une «Décision Majeure»).

Une telle approbation concernant toute Décision Majeure peut être donnée par un Investisseur par le biais d'un Gérant désigné par cet Investisseur ou directement par l'Investisseur. Chacun des Investisseurs exercera tous les droits de vote et les pouvoirs de contrôle à sa disposition, dans la Société et ses Filles, pour assurer que sans ce consentement unanime, la Société ou ses Filles, selon le cas, ne pourront pas effectuer ni permettre une Décision Majeure.

Art. 21. Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société (pour éviter tout doute, nonobstant les stipulations de cet Article 21, les Gérants restent responsables en cas de faute de gestion, conformément aux dispositions légales applicables en droit luxembourgeois).

Art. 22. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés (cette condition requérant les 2 (deux) Investisseurs tant que la Société est entièrement détenue par eux) détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 23. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé ne pourront pas participer à ces assemblées générales.

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Le(s) associé(s) approuvera(ont) ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et la pratique courante. Par une décision de(s) associé(s) l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux Part Sociales Ordinaires du Compartiment correspondant. Ce montant disponible sera distribué en paiement de dividendes sur les Parts Sociales Ordinaires du Compartiment correspondant.

En ce qui concerne tout exercice social, le reste des profits nets réalisés (tels qu'attribués à un ou plusieurs Compartiment(s) le cas échéant), sera distribué aux Associés en paiement de dividendes à une date ultérieure (au pro rata des parts sociales émises à l'intérieur de chaque Compartiment si applicable), conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et aux stipulations des présents Statuts.

Art. 26. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leur adresse figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées dans la devise et au moment et lieu que le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Sous réserve des stipulations d'un Pacte d'Actionnaires, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire. En particulier, le Conseil de Gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux parts sociales d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le Conseil de Gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve constituée en vertu de la Loi sur les Sociétés Commerciales, des Statuts ou d'un Pacte d'Actionnaires.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribution de dividendes en parts sociales au lieu de distribution de dividendes en cash, conformément aux conditions prescrites par l'assemblée générale.

Art. 27. Les comptes de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises nommé par le Conseil de Gérance qui sera sélectionné dans la liste des réviseurs approuvés tenue par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limité à une année comptable, mais peut être renouvelé indéfiniment.

Art. 28. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 11 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil de Gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les Compartiments existants ou les associés de ces Compartiments

Art. 29. A tout moment après la Date d'Effectivité, les Investisseurs peuvent décider mutuellement de la liquidation finale de la Société. Sous réserve que le Mécanisme de Rachat n'a pas été déclenché en vertu de l'article 11 paragraphe 1, chaque Investisseur peut unilatéralement requérir la liquidation finale de la Société par notice écrite à l'autre, à tout moment après la date qui est 6 (six) mois après la réalisation d'un Blocage sur Décision Majeure qui est resté irrésolu. Aucun des Investisseurs ne peut exercer ses droits en vertu de cet Article 29 paragraphe 1 à un moment où l'autre Investisseur exerce ses droits en vertu des Articles 11; 12; 13§1; 13§2; ou 14. Au cas où un Investisseur choisit de requérir une liquidation finale, l'autre Investisseur sera en droit d'initier un Mécanisme de Rachat tel que prévu à l'Article 11.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. Sous réserve des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires, l'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des Parts Sociales Ordinaires de chaque Compartiment détenues dans la Société.

Art. 30. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation, la Loi sur les Sociétés Commerciales telle qu'amendée et tout Pacte d'Actionnaires."

Art. 31. Définitions.

Acheteur Proposé	A la signification qui lui a été donnée à l'article 13 des Statuts;
Acte d'Adhésion	Un acte d'adhésion au Pacte d'Actionnaires, dans la forme convenue à ce Pacte d'Actionnaires, que ce soit en ce qui concerne des transferts ou des nouvelles émissions;
Apports	Les investissements de la Société par les Investisseurs faits par apports à la Société en échange de Parts Sociales Ordinaires de la Société;
Blocage sur Décision Majeure	A la signification qui lui a été donnée à l'article 11 des Statuts;
Cas de Défaut	La réalisation de certains événements tels définis de temps en temps dans un Pacte d'Actionnaires;
CAST	Signifie CAST-Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du et soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 296-298 route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
Cédant	A la signification qui lui a été donnée à l'article 10 des Statuts;
Compartiment	A la signification qui lui a été donnée à l'article 16 des Statuts;
Conseil de Gérance	A la signification qui lui a été donnée à l'article 17 des Statuts;
Contrat de Prêt	Le contrat de prêt et autre documentation concernant un prêt fait par un Prêteur à la Société ou ses Filles;
Contrat de Transfert	A la signification qui lui a été donnée à l'article 10 des Statuts;
Contrôle	La capacité, directement ou indirectement, que ce soit par la détention de droits de vote, par contrat ou autre (y inclus en étant le general partner, officier ou directeur de la personne en question), à la fois de (i) diriger ou lancer la direction de la gestion et des procédures d'une personne, et (ii) diriger les opérations journalières d'une

	personne. Une personne ou des personnes est/sont considérée(s) comme dirigeant ou lançant la direction de la gestion et des procédures d'une personne (et ainsi comme satisfaisant au point (i) du test de "Contrôle" énoncé ci-avant) si le consentement ou l'approbation de cette/ces personne(s) est requis pour les décisions majeures concernant cette entité;
Date d'Effectivité	Signifie le 14 janvier 2013;
Date de Vente Proposée	A la signification qui lui a été donnée à l'article 13 des Statuts;
Decision Majeure	A la signification qui lui a été donnée à l'article 20 des Statuts;
Filiale	En ce qui concerne toute personne, une autre personne qui, directement ou indirectement, (a) Contrôle la première personne, (b) est Contrôlée par la première personne, ou (c) est sous Contrôle commun avec la première personne;
Fille(s)	En ce qui concerne une personne spécifique, (i) toute corporation, association ou autre entité dans laquelle (a) une partie des droits de vote des actions émises ou à émettre est détenue, directement ou indirectement, par cette personne et/ou une ou plusieurs Fille(s) de cette personne ou (b) cette personne et/ou une ou plusieurs Fille(s) de cette personne a le droit de nommer ou révoquer des membres de son conseil d administration ou, dans le cas d une entité ayant deux niveaux de direction, de son conseil d administration ou de son conseil de surveillance; et (ii) tout partenariat (y compris toute société de personnes), (a) dans laquelle cette personne ou une Fille de cette personne est un associé;
Gérant CAST	A la signification qui lui a été donnée à l'article 17 des Statuts;
Gérants LBREP	A la signification qui lui a été donnée à l'article 17 des Statuts;
Intérêts dans la Société	Signifie, en ce qui concerne un Investisseur, ses Parts Sociales Ordinaires et Prêts Actionnaires restant dus, y compris tous intérêts échus et non-payés sur ces prêts, à la date en question;
Intérêts de la Partie Initiatrice	A la signification qui lui a été donnée à l'article 11 des Statuts;
Intérêts du Réciendaire	A la signification qui lui a été donnée à l'article 11 des Statuts;
Intérêts Proposés pour la Vente	A la signification qui lui a été donnée à l'article 13 des Statuts;
Investisseur	Signifie LBREP et CAST;
Jour Ouvrable	Signifie tout jour de la semaine (excepté les samedis) pendant lesquels les établissements bancaires situés à Francfort, Luxembourg et Londres sont ouverts pour les opérations transactionnelles courantes. Quand une période ou un terme mentionné dans les présents Statuts tombe sur un jour qui n'est pas un Jour Ouvrable, il sera considéré comme tombant sur le prochain Jour Ouvrable immédiat suivant;
LBREP	Signifie LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée, qualifiée de société d'investissement en capital à risque au capital variable, constituée et organisée en droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
Mécanisme de Rachat	Le mécanisme d'achat/vente prévu à l'article 11 des Statuts;
Notice d'Exercice du Réciendaire	A la signification qui lui a été donnée à l'article 11 des Statuts;
Notice d'Obligation de Sortie	A la signification qui lui a été donnée à l'article 12 des Statuts;
Notice de Proposition de Vente	A la signification qui lui a été donnée à l'article 13 des Statuts;
Notification d'Offre	A la signification qui lui a été donnée à l'article 11 des Statuts;
Offre Qualifiée	A la signification qui lui a été donnée à l'article 12 des Statuts;
Pacte d'Actionnaires	Tout contrat de joint-venture conclu entre les Investisseurs en ce qui concerne la Société, tel que d application à tout moment dans sa dernière version coordonnée;
Partie Initiatrice	A la signification qui lui a été donnée à l'article 11 des Statuts;
Partie Réciendaire	A la signification qui lui a été donnée à l'article 11 des Statuts;
Parts Sociales Ordinaires	Les parts sociales dans le capital de la Société;
Parts Transférées	A la signification qui lui a été donnée à l'article 10 des Statuts;
Période d'Acquisition	A la signification qui lui a été donnée à l'article 11 des Statuts;
Période d'Exercice du Réciendaire	A la signification qui lui a été donnée à l'article 11 des Statuts;
Période de Vente	A la signification qui lui a été donnée à l'article 13 des Statuts;
Pollicitant	Pollicitant A la signification qui lui a été donnée à l'article 12 des Statuts;

Pourcentage de Détenion	Signifie, en ce qui concerne un Investisseur, la proportion de ses Apports à la Société sur le total des apports en capital à la Société par les deux Investisseurs à la date en question;
Prêteur	Un prêteur qui fournit un financement externe à la Société ou à ses Filles en relation avec le Projet;
Prêts Actionnaires	Signifie les prêts actionnaires faits par les Investisseurs à la Société (y compris les preferred equity certificates ou types d'apports similaires tels que convenus entre les Investisseurs et la Société), sauf que la définition de "Prêts Actionnaires" peut exclure certains types de prêts en application des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires de temps en temps;
Projet	Signifie le projet d investissement de la Société tel que décrit et défini dans tout Pacte d'Actionnaires;
Société	Signifie LBC II Goodwater Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant le statut de société de titrisation en vertu de la loi luxembourgeoise sur la titrisation en date du 22 mars 2004 telle qu'amendée, constituée en vertu du et soumis au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
Statuts	Les statuts de la Société, tels qu'amendés de temps en temps;
Sûreté	Signifie tout intérêt (en droit ou en équité) d'une personne, y compris tout droit d'acquérir des droits de propriété limités, option ou droit de préemption, et toute hypothèque, charge, gage, engagement, cession ou autre droit de garantie;
Transfert	Signifie, en ce qui concerne un Investisseur, la vente, le transfert, le gage, l'hypothèque, la charge ou autre disposition de tout ou partie de, ou la mise en place d'une option ou autres droits sur, ses Intérêts dans la Société, que ce soit directement ou indirectement;

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, C. LEMAIRE-LEGRAND, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 février 2013. Relation: LAC/2013/7781. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013027885/991.

(130034148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Landmark Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 61.656.

Monsieur Robert Weirig a déclaré sa démission en tant qu'administrateur de la société Landmark Investment S.A. avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, numéro B 61.656, avec effet immédiat.

Niederanven, le 25 février 2013.

Robert Weirig.

Référence de publication: 2013027881/11.

(130033776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Karben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 168.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013027854/10.

(130033759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Mars Propco 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.302.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2013 que:

- 1) le mandat de Madame Marie-Thérèse Discret en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet immédiat;
- 2) il a été décidé de nommer Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013027902/17.

(130033565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Mars Propco 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.303.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2013 que:

- 1) le mandat de Madame Marie-Thérèse Discret en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet immédiat;
- 2) il a été décidé de nommer Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013027903/17.

(130033564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Jobelyn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 129.487.

Extrait des résolutions des Associés prises en date du 06 Novembre 2012.

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Frederik Kuiper en tant que Gérant B de la Société avec effet au 14 Décembre 2011;

* Monsieur Jorrit Cromptvoets en tant que Gérant B de la Société avec effet au 1^{er} Juillet 2012.

- d'accepter la nomination de:

* Monsieur Jan Wiilem Overheul né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société et ce avec effet au 1^{er} Juillet 2012.

Luxembourg, le 26 Février 2013.

Pour extrait analytique conforme

Aurélie Gianotti

Mandataire

Référence de publication: 2013027851/20.

(130033973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Link Globe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 69, rue Dicks-Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 101.963.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement commercial VI n°264/13 du 21 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société LINK GLOBE S.à r.l.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour extrait conforme

Laurent Bizzotto

Le liquidateur

Référence de publication: 2013027887/15.

(130034014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

LUMA Solutions Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.065.

—
EXTRAIT

L'associée unique en date du 15 février 2013 a pris acte de la démission de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société à effet au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013027892/12.

(130034083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Manwin RK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 229.750,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.252.

—
EXTRAIT

Il est à noter que l'adresse de Mr. Fabian Thyimann, associé de la Société, a changé et est désormais la suivante: 34 Karel van Lorreinenlaan, Tervuren, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013027898/15.

(130033746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

LuxChallenger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 160.407.

—
EXTRAIT

En date du 25 février 2013, le conseil d'administration a pris la résolution de changer le siège social de la Société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013027873/12.

(130034160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Mars Propco 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.304.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2013 que:

- 1) le mandat de Madame Marie-Thérèse Discret en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet immédiat;
- 2) il a été décidé de nommer Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013027904/17.

(130033624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Mars Propco 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.306.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2013 que:

- 1) le mandat de Madame Marie-Thérèse Discret en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet immédiat;
- 2) il a été décidé de nommer Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013027905/17.

(130033623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Global Logistics Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 132.580.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 juillet 2012

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de catégorie A et jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2018 de Monsieur Bruno LARONZE, né le 4 août 1965 à Clermont-Ferrand (France), demeurant au 24, allée des Acacias F-63430 Pont-Du-Château;

2. L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de catégorie B et jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2018 de Monsieur Philippe LARONZE, né le 2 juin 1955 à Nevers (France), demeurant au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg;

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société ParfinAccounting S.à r.l., ayant son siège social au 117, route d'Arlon L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.054.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe LARONZE / Bruno LARONZE

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2013027802/20.

(130033637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Gest-Invest Capital Risque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.659.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 février 2013

Suite au décès de Monsieur Patrick ROCHAS, l'Assemblée décide de nommer en remplacement, Madame Céline STEIN, employée privée demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg à la fonction d'administrateur.

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Stéphane LIEGEOIS de ses fonctions d'administrateur et décide de nommer en remplacement Madame Ludivine ROCKENS, employée privée demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs ainsi nommés, viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027799/16.

(130033884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Harlock Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 425.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.879.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 15 février 2013

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé avec effet au 15 Février 2013.

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la société, à savoir «Resolution III Holdings S.à r.l.», a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 18 avril 2011.

Luxembourg, le 22 Février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013027810/18.

(130033549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Octopus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.390.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027975/9.

(130033589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Nearco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 109.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013027964/11.

(130033755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

NIERLE Media A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 103.113.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013027971/10.

(130033989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

NOA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 5, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 158.473.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027972/10.

(130033877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Novum Stairs & Railings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach (Heinerscheid), 8, Z.A. Giällewee.
R.C.S. Luxembourg B 98.441.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027973/10.

(130033700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Odyssey Financial Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 51.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027977/10.

(130033627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Navilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 51.688.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 février 2013

- Acceptation de la démission de AUDIEX S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes en date du 28 janvier 2013.
- Est nommé comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017:

FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA SARL, 4 Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027960/14.

(130034004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

N'Deye Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 227, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 67.740.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013027954/10.

(130033954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

MS Isoliertechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 7, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 170.969.

—
Gemäss einer privatschriftlichen Anteilsübertragung, die von der Geschäftsführung genehmigt worden ist, setzt sich das Gesellschaftskapital der MS Isoliertechnik S.à.r.l. nun wie folgt zusammen:

Herr Murat SARISOY, geboren am 05/02/1968 in Sinap (Türkei), wohnhaft in D-68199 Mannheim, Wacholderstrasse 21:hundert

Anteile	100
Total:hundert Anteile	100

Luxemburg, den 18/02/2013.

Murat SARISOY

Der alleinige Anteilhaber

Murat SARISOY / Yildirim BÜLENT / Muhammet SARISOY

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2013027952/18.

(130034162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

MTI-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 56.358.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027953/10.

(130033760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Mars Propco 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.311.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2013 que:

- 1) le mandat de Madame Marie-Thérèse Discret en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet immédiat;
- 2) il a été décidé de nommer Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013027910/16.

(130033618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Opuntia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 43, Zone Op Zaemer, Mediaparc.

R.C.S. Luxembourg B 157.290.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration dans sa réunion du 1^{er} février 2013

L'an deux mille treize, le premier février, les administrateurs, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- La démission, par Monsieur Paul HEINERSCHIED, né le 29 janvier 1952 à Luxembourg et demeurant à L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo, de son mandat d'Administrateur-délégué de la société est acceptée. Il conserve toutefois son mandat d'Administrateur.
- Conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts, le conseil d'administration délègue la gestion journalière et les affaires courantes de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Jean STOCK, né le 26 août 1946 à Sarrebourg (France) et demeurant à L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance, qui devient par conséquent administrateur-délégué de la société.
- Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, la signature individuelle de l'administrateur-délégué est suffisante pour engager la société dans la limite des pouvoirs qui lui ont été confiés. Le mandat de l'administrateur-délégué viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 01.02.2013.

Pour extrait conforme

Les administrateurs

Référence de publication: 2013027979/22.

(130033751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Neva Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.562.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 23 janvier 2013

1. Les démissions, avec effet au 7 janvier 2013, de
 - Madame Frédérique MIGNON
 - Monsieur Guillaume SCROCCARO
 - Monsieur Alain GEURTSen tant qu'administrateurs sont acceptées.
2. Nomination, avec effet au 7 janvier 2013, de
 - Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, 2086 Luxembourg
 - Monsieur Jean-Hughes DOUBET, Maître en Droit Privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, 2086 Luxembourg
 - Madame Chantal MATHU employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, 2086 Luxembourg

en tant qu'administrateurs de la Société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

3. La démission, avec effet au 29 novembre 2012, de a&c Management Services de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée.

4. Nomination, avec effet au 7 janvier 2013, de FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll (Bâtiment F), et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de la Société qui se tiendra en 2014.

5. Le transfert du siège social de la Société du 12, rue Eugène Ruppert, Luxembourg au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet au 7 janvier 2013, est acceptée.

Pour extrait sincère et conforme

NEVA INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013027968/32.

(130033582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

PanEuropean (Lisbon) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.462.

Par résolutions signées en date du 25 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Gérald Welvaert, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2013027984/18.

(130033725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

PanEuropean Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.428.775,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.884.

Par résolutions signées en date du 25 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Gérald Welvaert, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2013027985/18.

(130033726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Pontet Investment, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg E 3.191.

—
EXTRAIT

Par résolutions signées en date du 22 février 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Gérald Welvaert, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013027993/18.

(130033724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

MFO Investimenti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 122.635.

—
EXTRAIT

Par lettre recommandée en date du 18 février 2013, les administrateurs Messieurs Jean-Yves Nicolas, Sébastien Gravière, Michael Zianveni et Madame Nicole Thommes ont adressé leur démission avec effet immédiat en tant qu'administrateurs, à la Société MFO INVESTIMENTI S.A.

Par lettre recommandée en date du 25 février 2013, CEDERLUX-SERVICES S.à r.l. a adressé sa démission avec effet immédiat en tant que commissaire aux comptes, à la société MFO INVESTIMENTI S.A.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013027946/14.

(130033924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Second Atlas (IX) Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.
R.C.S. Luxembourg B 162.188.

—
L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de février.

Par-devant, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

First Atlas (IX) Lux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.190 (l'«Actionnaire Unique») représentée par Maître Patrick Santer, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 8 février 2013 (laquelle procuration devra être enregistrée avec le présent acte),

étant l'actionnaire unique de Second Atlas (IX) Lux S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.188, constituée le 17 juin 2011 suivant acte reçu du notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-2292 du 27 septembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 28 juillet 2011, publié au Mémorial numéro C-2410 du 7 octobre 2011.

Le mandataire a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient la totalité des quatre-vingt-six millions neuf cent cinquante-deux mille cent quatorze (86.952.114) actions émises de la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

1. Création d'un capital social autorisé de la Société de sept millions sept cent vingt-trois mille huit cent quarante-six euros (EUR 7.723.846,-) consistant en sept millions sept cent vingt-trois mille huit cent quarante-six (7.723.846) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1chacune (les «Actions Autorisées») et (ii) autorisation du conseil d'administration de supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des Actions Autorisées dans les limites du capital social autorisé;

2. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trois cent soixante-huit mille quatre-vingt-dix euros (EUR 368.090,-), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-six millions neuf cent cinquante-deux mille cent quatorze euros (EUR 86.952.114,-) à un montant de quatre-vingt-sept millions trois cent vingt mille deux cent quatre euros (EUR 87.320.204,-) par l'émission de trois cent soixante-huit mille quatre-vingt-dix (368.090) actions (les «Nouvelles Actions»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune; (ii) souscription et paiement du prix de souscription des Nouvelles Actions par un apport en numéraire de trois cent soixante-huit mille quatre-vingt-dix euros (EUR 368.090,-); et

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société suite aux résolutions prises aux points (1) et (2) de l'ordre du jour.

Après considération de ce qui précède, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de créer un capital social autorisé de la Société de sept millions sept cent vingt-trois mille huit cent quarante-six euros (EUR 7.723.846,-) consistant en sept millions sept cent vingt-trois mille huit cent quarante-six (7.723.846) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions Autorisées»).

L'Actionnaire Unique a décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société pendant une période de cinq ans commençant à la date de publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à créer un capital social de temps à autre, en tout ou partie, par l'émission d'actions supplémentaires (et/ou d'instruments convertibles en actions ou donnant droit de souscrire à des actions) jusqu'aux limites du capital social autorisé non émis et d'émettre des Actions Autorisées dans les limites du capital social autorisé non émis en contrepartie d'apport en numéraire, en nature ou par incorporation de la prime ou des réserves disponibles ou autres conformément aux termes et conditions déterminés par le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s), en maintenant, supprimant ou limitant les droits préemptifs de souscription des actionnaires existants.

L'Actionnaire Unique a décidé d'autoriser le conseil d'administration à déléguer à tout agent de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée les obligations d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les Actions Autorisées représentant tout ou partie de telles augmentations de capital.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois cent soixante-huit mille quatre-vingt-dix euros (EUR 368.090,-), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-six millions neuf cent cinquante-deux mille cent quatorze euros (EUR 86.952.114,-) à un montant de quatre-vingt-sept millions trois cent vingt mille deux cent quatre euros (EUR 87.320.204,-) par l'émission d'un nombre total de trois cent soixante-huit mille quatre-vingt-dix (368.090) actions (les «Nouvelles Actions»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

À la suite de quoi les Nouvelles Actions ont été souscrites pour un prix total d'émission de trois cent soixante-huit mille quatre-vingt-dix euros (EUR 368.090,-) et ont été payées en numéraire par l'Actionnaire Unique en vertu d'un bulletin de souscription qui ayant été signé par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Preuve du paiement a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des première et deuxième résolutions, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, en ce sens que l'article 5.1 est modifié et un nouvel article 5.2 est inséré avec renumérotation subséquente de l'article 5, de manière à ce qu'il se lise comme suit:

« Art. 5.

5.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-sept millions trois cent vingt mille deux cent quatre euros (EUR 87.320.204,-) représenté par quatre-vingt-sept millions trois cent vingt mille deux cent quatre (87.320.204) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action.

5.2. Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à sept millions sept cent vingt-trois mille huit cent quarante-six euros (EUR 7.723.846,-) consistant en sept millions sept cent vingt-trois mille huit cent quarante-six (7.723.846) actions, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Toute action autorisée mais non émise expirera cinq (5) années après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé du 14 février 2013. Le capital autorisé sera réservé pour l'émission d'un maximum de

sept millions sept cent vingt-trois mille huit cent quarante-six (7.723.846) actions en vue de la conversion de sept millions sept cent vingt-trois mille huit cent quarante-six (7.723.846) obligations convertibles.

5.2.1 Le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) dûment nommé(s) par lui peut de temps à autre émettre des actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son(ses) délégué(s) déterminera(ont), sans réserver de droits de souscription préférentiels tels que prévus par la loi aux actionnaires existants. L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits de souscription préférentiels des actionnaires prévus par la loi dans la mesure où le conseil ou son (ses) délégué(s) estime que cette renonciation, suppression ou limitation est appropriée pour l'émission des actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis. Afin d'éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément à tout droit de souscription préférentiel qu'ils peuvent avoir concernant les émissions des actions prévues ci-dessus.

5.2.2 Une augmentation de capital intervenue dans les limites du capital autorisé sera constatée par un acte notarié à la demande du conseil d'administration ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et les paiements.

5.3. Les actions de la Société sont sous forme nominative ou au porteur.

5.3.1 Dans le cas des actions nominatives un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et sera disponible pour l'inspection par chaque actionnaire. La propriété d'actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre. Un transfert des actions nominatives sera effectué au moyen d'une déclaration de transfert inscrite dans le registre concerné, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le registre concerné un transfert sur la base d'une correspondance ou autres documents faisant foi de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire.

5.3.2 Dans le cas des actions au porteur, ces actions devront être émises conformément aux dispositions de la loi. Les certificats, perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, engagement ou indemnité jugés satisfaisants par le conseil d'administration de la Société, et les certificats d'actions endommagés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

5.4. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. En cas de co-détention d'actions, les personnes qui prétendent un droit sur ces actions devront nommer une seule personne pour représenter l'action à l'égard de la Société.

5.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

5.6. Conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, les droits de vote attachés aux actions peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle ces actions ont été nanties sous réserve des termes du contrat de gage concerné. Cette personne peut également, si et dans la mesure où l'actionnaire ayant mis les actions en gage l'accepte, exercer tous les droits de l'actionnaire concerné en relation avec la convocation d'une assemblée des actionnaires ou l'adoption de résolutions d'actionnaires, y compris, afin d'éviter tout doute, le droit de demander au conseil d'administration de convoquer une assemblée des actionnaires et de rajouter des points à l'ordre du jour, de convoquer cette assemblée elle-même et de proposer et d'adopter des résolutions par écrit. La Société devra donner effet à tout accord entre un actionnaire et un créancier gagiste présenté à la Société régissant les droits susmentionnés et toute décision sera valablement adoptée uniquement si elle est adoptée conformément aux présentes dispositions.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société suite au présent acte sont estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante le présent acte a été rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entêtes des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of the month of February.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

First Atlas (IX) Lux S.A., a société anonyme, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 162.190 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 8 February 2013 (which shall be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of Second Atlas (IX) Lux S.A. (the "Company"), a société anonyme, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 162.188, incorporated on 17 June, 2011 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number C-2292 of 27 September 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 28 July 2011, published in the Mémorial number C-2410 of 7 October 2011.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the Sole Shareholder holds all the eighty-six million, nine hundred and fifty-two thousand, one hundred and fourteen (86,952,114) shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken on all the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Creation of an authorised share capital of the Company of seven million, seven hundred and twenty-three thousand, eight hundred and forty-six euro (EUR 7,723,846.-) consisting of seven million, seven hundred and twenty-three thousand, eight hundred and forty-six (7,723,846) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Authorised Shares") and (ii) authorisation to the board of directors to suppress or limit the preferential subscription rights in case of issue of Authorised Shares within the limits of the authorised share capital.

2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of three hundred and sixty-eight thousand and ninety euro (EUR 368,090.-) from currently eighty-six million, nine hundred and fifty-two thousand, one hundred and fourteen euro (EUR 86,952,114.-) to eighty-seven million, three hundred and twenty thousand, two hundred and four Euro (EUR 87,320,204.-) by the issue of three hundred and sixty-eight thousand and ninety (368,090) shares (the "New Shares"), each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-); (ii) subscription and payment of the subscription price of the New Shares by a contribution in cash of three hundred and sixty-eight thousand and ninety euro (EUR 368,090.-); and

3. Amendment of the article 5 of the articles of association subsequently to the resolutions taken on items (1) and (2) of the agenda.

After having considered the above, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create an authorised share capital of the Company of seven million, seven hundred and twenty-three thousand, eight hundred and forty-six euro (EUR 7,723,846.-) consisting of seven million, seven hundred and twenty-three thousand, eight hundred and forty-six (7,723,846) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Authorised Shares").

The Sole Shareholder resolved to authorise the board of directors of the Company during a five year period starting on the date of publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to create the corporate capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further shares (and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to shares) up to the limits of the authorised unissued share capital and to issue Authorised Shares within the authorised un-issued share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s), while preserving, suppressing or limiting pre-emptive subscription rights of existing shareholders.

The Sole Shareholder resolved to authorise the board of directors to delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Authorised Shares representing part or all of such increases of capital.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred and sixty-eight thousand and ninety euro (EUR 368,090.-) from currently eighty-six million, nine hundred and fifty-two thousand, one hundred and fourteen euro (EUR 86,952,114.-) to eighty-seven million, three hundred and twenty thousand, two hundred and four euro (EUR 87,320,204.-) by the creation and issue of three hundred and sixty-eight thousand and ninety (368,090) shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) (the "New Shares").

Thereupon, the New Shares have been subscribed at a total issue price of three hundred and sixty-eight thousand and ninety euro (EUR 368,090.-) and have been paid in cash by the Sole Shareholder pursuant to a subscription form which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of the payment has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the first and second resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company, such that the article 5.1 is amended and a new article 5.2 is inserted with subsequent renumbering of the article 5, so as to read as follows:

« Art. 5. Capital.

5.1. The Company's subscribed capital is set at eighty-seven million, three hundred and twenty thousand, two hundred and four euro (EUR 87,320,204.-) represented by eighty-seven million, three hundred and twenty thousand, two hundred and four (87,320,204) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

5.2. The authorised unissued share capital of the Company is set at seven million, seven hundred and twenty-three thousand, eight hundred and forty-six euro (EUR 7,723,846.-) consisting of seven million, seven hundred and twenty-three thousand, eight hundred and forty-six (7,723,846) shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-). Any authorised but unissued shares will expire five (5) years after publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the notarial deed recording the resolution of the shareholders on the authorised share capital passed on 14 February 2013. The authorised share capital shall be reserved for the issue of a maximum of seven million, seven hundred and twenty-three thousand, eight hundred and forty-six (7,723,846) shares in order to convert seven million, seven hundred and twenty-three thousand, eight hundred and forty-six (7,723,846) convertible preferred equity certificates (if any) issued by the Company.

5.2.1 The board of directors or its duly appointed representative(s) may, from time to time, issue shares within the limits of the authorised but unissued share capital at the times and under the conditions, including the issue price, that the board of directors or its representative(s) shall determine, without reserving preferential subscription rights to existing shareholders, as provided by law. The general meeting authorised the board of directors to waive, withdraw or limit all preferential subscription rights of shareholders provided by law in the case where the board or its representative(s) consider that this waiver, withdrawal or limitation is appropriate for the issue of shares within the limits of the authorised but unissued share capital. For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription rights they may have concerning the issue of shares as detailed above.

5.2.2 A capital increase made within the limits of the authorised share capital shall be recorded by notarial deed at the request of the board of directors or its representative(s) upon presentation of the documents establishing the subscription and payments.

5.3. The Company's shares are in nominative or bearer form.

5.3.1 In the case of nominative shares a register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company which shall be available for inspection by each shareholder. Share ownership shall be established by an entry in the register. A transfer of nominative shares shall be affected by means of a declaration of transfer inscribed in the register concerned, dated and signed by the transferor and transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and inscribe a transfer in the register concerned, on the basis of correspondence or other documents evidencing the agreement between the transferor and transferee.

5.3.2 In the case of bearer shares, these shares must be issued in accordance with the provisions of the law. Lost, stolen or damaged certificates shall be replaced by the Company on presentation of evidence, undertaking or indemnity satisfactory to the Company's Board of Directors, and the damaged share certificates must be submitted before new certificates are issued.

5.4. The shares are indivisible with regard to the Company, which will recognise only one holder per share. In the case of joint shareholding, the people claiming a right to these shares must appoint one person to represent that share vis-à-vis the Company.

5.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the law.

5.6. In accordance with Article 9 of the amended Law of 5 August 2005 on contracts and financial guarantees, the voting rights attached to shares may be exercised by any person in whose favour these shares have been pledged, subject to the terms of the pledge agreement concerned. This person may also, if and to the extent that the shareholder pledging the shares agrees, exercise all the rights of the shareholder concerned in relation to the convening of a shareholders' meeting or the adoption of shareholder resolutions, including, to avoid any doubt, the right to request the board of directors to convene a general meeting of shareholders and to add items to the agenda, to convene this meeting himself and to propose and adopt the resolutions in writing. The Company shall give effect to any agreement between a shareholder and a pledgee presented to the Company governing the rights mentioned above and any decision shall be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in French followed by an English translation; at the request of the said appearing party in case of divergences between the English and French version, the French version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2013. Relation: DIE/2013/2173. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027403/256.

(130033395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

a_BAHN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1620 Luxembourg, 7, rue Jean-Baptiste Gellé.

R.C.S. Luxembourg B 163.146.

Je soussignée Marion GUTH, née le 22 mai 1984 à Strasbourg, vous communique le changement d'adresse du siège social de la société a_BAHN SARL, ce en ma qualité de gérante, conformément à l'article 4 de nos statuts.

L'ancienne adresse:

a_BAHN

29 boulevard Grande Duchesse Charlotte

L-1331 Luxembourg

Voici la nouvelle adresse:

a_BAHN

7 rue Jean-Baptiste Gelle

L-1620 Luxembourg

Lundi, 25 Février 2013.

Marion GUTH.

Référence de publication: 2013027561/18.

(130033162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Yum! Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.572.

Par résolutions signées en date du 3 septembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant B suivant à partir du 3 septembre 2010: Mr Jonathon Alexander Gausepohl

2. Nomination du nouveau Gérant B suivant à partir du 3 septembre 2010 pour une durée indéterminée:

Mme Donna Heatherly, née le 15 octobre 1970 à Kentucky, USA ayant son adresse professionnelle à 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, 40213 Kentucky, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la Société

Johannes L. de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2013027522/17.

(130033149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Aktua Asset Acquisition, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.942,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.194.

Par résolutions signées en date du 11 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. révocation de Justyna Bielasik, avec adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

2. révocation de Phillip Williams, avec adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

3. nomination de Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

4. nomination de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027578/19.

(130033701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

BNP Paribas Plan, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.227.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Tenue à Luxembourg le 21 février 2013

En date du 21 février 2013, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle ratifie la décision du conseil d'administration du 28 septembre 2012 d'accepter la démission de Monsieur Bernard WESTER de son poste de membre du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} juin 2012 et de procéder à son remplacement en nommant Mme Marianne DEMARCHI à la date du 1^{er} janvier 2013.

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Mesdames Claire COLLET, Marianne DEMARCHI, avec adresse professionnelle 14, rue Bergère, F-75009 PARIS, et de Messieurs Marnix ARICKX, Marc RAYNAUD et Anthony FINAN;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de Ernst & Young S.A.;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 octobre 2013.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP Paribas Plan

Référence de publication: 2013027654/20.

(130033814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Allseeds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.405.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les actionnaires en date du 24 janvier 2013:

1. Les mandats des administrateurs, Messieurs Antonius Franciscus Johannes Maria Huls, Viacheslav Petryshche et Luc Sunnen ont été renouvelés. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 30 juin 2013.

2. Le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à r.l. (FLUX) boulevard Prince Henri 29, L-1724 Luxembourg, a été renouvelé. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013027581/19.

(130033633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Xylem Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 89.548.

—
Extrait de l'assemblée générale des associés de la Société tenue au siège social en date du 25 février 2013

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Marc Schintgen comme gérant de la Société avec effet au 22 février 2013.

L'assemblée nomme au 22 février 2013 Madame Pascale Wagner, demeurant à 94, route de Luxembourg, L-7373 Helmdange comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2013027518/15.

(130033263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Molson Coors Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.684.

—
Par le présent avis, l'associé unique de la Société informe les tiers du changement du siège social d'un des associés de la Société, Molson Coors Lux 1 Sarl désormais établi au 21-25 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 Février 2013.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2013027304/12.

(130033434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Luxton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.304.

—
Est élu en qualité de président du conseil d'administration, ainsi qu'administrateur de catégorie A de la Société jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2018:

- Monsieur Alain TONNARD, né le 14 mai 1951 à Paris (France), demeurant au 64 boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Pour notification conforme

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013027264/15.

(130032742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Panker Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.999.

—
Le nom de Madame Anne-Marie PHIPPS, gérante de la société Panker Invest S.à r.l., a été modifié en Madame Anne-Marie KIDD.

Référence de publication: 2013027983/9.

(130033808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.